



Objet : Création de 3 Flight Plan Buffer Zones (FBZ - FPL Buffer Zone) associées aux 3 Cross-Border Area
Temporaires : LF-CBA 1 T L "Low", LF-CBA 1 T M "Medium" et LF-CBA 1 T H "High"

En vigueur : Du 30 novembre 2023 au 28 novembre 2024

Lieu : UIR France : Paris LFFF - Reims LFEE ; Brussels UIR : EBBU – EDYY

1 - Description

Une FBZ (FPL Buffer Zone) est un volume associé à une TSA, une CBA, une TRA, une zone réglementée ou une zone dangereuse permettant d'empêcher la planification des vols dans ou à proximité d'une zone durant sa période planifiée d'activité.

Elle est établie par rapport à cette zone en définissant des volumes tampons verticaux et / ou latéraux.

2 - Planification des vols

Sauf mention contraire spécifiée dans le RAD Annex 2c, pendant les horaires programmés d'activité de la zone, le dépôt d'un plan de vol interférant avec le volume de la FBZ sera automatiquement rejeté par l'IFPS. La planification via une autre route est nécessaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux aéronefs prenant part aux activités se déroulant dans la zone.

L'activité de la FBZ est portée à la connaissance des usagers à l'aide de l'information AUP / UUP publiée en temps réel par Eurocontrol :

<http://www.public.nm.eurocontrol.int/PUBPORTAL/gateway/spec/index.htm>

3 - Description des 3 FBZ créées

Les FBZ sont associés aux : LF-CBA 1 T L "Low", LF-CBA 1 T M "Medium" and LF-CBA 1 T H "High".

3.1 FBZ associée à la LF-CBA 1 T L « Low » temporaire : LF-CBA1TLZ

| LF-CBA1TLZ | Limites verticales | HOR | Type de restriction |
|---|---------------------------|--|--|
| 050°55'30"N , 001°46'24"E 051°03'51"N , 002°01'37"E 051°01'34"N , 002°41'52"E 050°58'15"N , 002°56'21"E 050°45'26"N , 003°09'03"E 050°32'41"N , 002°59'18"E 050°23'20"N , 002°46'52"E 050°23'20"N , 002°31'43"E 050°55'30"N , 001°46'24"E | FL 265 ----- FL 195 | FBZ Horaires d'activation planifiés spécifiés dans l'AUP / UUP France. | Pour les besoins de dépôt de plan vol uniquement. |

3.2 FBZ associée à la LF-CBA 1 T M « Medium » : LF-CBA1TMZ

| LF-CBA1TMZ | Limites verticales | HOR | Type de restriction |
|---|---------------------------|--|--|
| 050°55'30"N , 001°46'24"E 051°03'51"N , 002°01'37"E 051°01'34"N , 002°41'52"E 050°58'15"N , 002°56'21"E 050°45'26"N , 003°09'03"E 050°32'41"N , 002°59'18"E 050°23'20"N , 002°46'52"E 050°23'20"N , 002°31'43"E 050°55'30"N , 001°46'24"E | FL 315 ----- FL 265 | FBZ Horaires d'activation planifiés spécifiés dans l'AUP / UUP France. | Pour les besoins de dépôt de plan vol uniquement. |

3.3 FBZ associée à la LF-CBA 1 T H « High » : LF-CBA1THZ

| LF-CBA1THZ | Limites verticales | HOR | Type de restriction |
|---|---------------------------|--|--|
| 050°55'30"N , 001°46'24"E 051°03'51"N , 002°01'37"E 051°01'34"N , 002°41'52"E 050°58'15"N , 002°56'21"E 050°45'26"N , 003°09'03"E 050°32'41"N , 002°59'18"E 050°23'20"N , 002°46'52"E 050°23'20"N , 002°31'43"E 050°55'30"N , 001°46'24"E | FL 355 ----- FL 315 | FBZ Horaires d'activation planifiés spécifiés dans l'AUP / UUP France. | Pour les besoins de dépôt de plan vol uniquement. |